

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

## **COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2017 A LOQUEFFRET**

### **Étaient présents (29) :**

**BERRIEN** : Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN  
**BOLAZEC** : Coralie JEZEQUEL  
**BOTMEUR** : Éric PRIGENT  
**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H  
**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE  
**HUELGOAT** : Eric BLANCHARD, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN  
**LA FEUILLEE** : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU  
**LOCMARIA-BERRIEN** : Alain LE CAM  
**LOPEREC** : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN  
**LOQUEFFRET** : Marcel SALAÛN, Alain HAMON  
**PLOUYE** : Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC  
**SAINT-RIVOAL** : Yves Claude GUILLOU  
**SCRIGNAC** : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE

**Procurations** : Benoît MICHEL a donné pouvoir à Dominique CONNAN et Geneviève LE MAT a donné pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel SCOUARNEC

### **Ordre du jour :**

- ➔ Schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat – propositions actions et demande DETR
- ➔ Avenant mise à disposition des locaux 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat
- ➔ Location salle Botmeur – association O P'tit Boneur
- ➔ Logo de la communauté de communes
- ➔ Commissions internes révision
- ➔ Représentants commissions PETR, SMDCF, Mission Locale
- ➔ Gîte d'étape à Scrignac – bilan 2017 et perspectives
- ➔ Zone d'activités du Vieux Tronc
- ➔ Amortissements 2017 – décisions modificatives
- ➔ Questions diverses

---

La séance est ouverte à 18 heures 30.

## **Schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat – propositions actions et demande DETR**

Le Président rappelle le contexte de l'étude et les principaux éléments vu lors de la réunion de restitution par l'Office National des Forêts le 04 décembre dernier des actions possibles dans le cadre du schéma d'organisation de l'accueil du public en forêt d'Huelgoat. La forêt est une vitrine non seulement du territoire mais aussi pour le département.

Plusieurs élus communautaires étaient présents à cette présentation de propositions du programme d'actions.

Ces actions se regroupent en 6 thèmes : Signaler et Informer, Communiquer, Protéger et Sécuriser, Mettre en valeur, Aménager et équiper, Diversifier.

Chaque thème détaillé en actions est revu par l'assemblée. Il demande à l'assemblée si la collectivité s'engage sur l'ensemble des actions ou sur une partie seulement. Il faut pouvoir répondre à ce qui a motivé la démarche de la CC Monts d'Arrée à l'origine du projet.

Après discussion, le montant total des actions retenues est estimé à 139.100€ pour une première tranche correspondant aux 4 premiers thèmes. Les travaux seront planifiés de 2018 à 2020. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 13.200 €. Une convention sera à réaliser avec l'Office National des Forêts pour le suivi des travaux effectués.

Le président propose de valider les actions envisagées dans le cadre du schéma d'organisation de l'accueil du public en forêt d'Huelgoat

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les actions à réaliser dans le cadre du schéma d'organisation de l'accueil du public pour un montant prévisionnel de 139.100 € ainsi que la maîtrise d'œuvre associée et autorise le président à faire les démarches nécessaires pour les demandes d'aides financières associées à ce projet

Le Président précise que ces différents travaux d'aménagements peuvent bénéficier de financements extérieurs (Etat, Région, département)

Notamment, ce projet peut être présenté dans le cadre du dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il propose donc de déposer une demande d'aide financière.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'autoriser le président à déposer un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet.

### **Avenant mise à disposition des locaux 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat**

Le Président rappelle la décision prise le 12 juillet au sujet de l'utilisation pour une durée d'environ 4 mois, à compter de fin août, d'une partie des locaux situés 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat par la mairie d'Huelgoat.

La mairie est en travaux de rénovation et a déménagé depuis le 29 août avec un retour dans leurs locaux qui était programmé pour le 31 décembre.

Les espaces utilisés sont :

Le hall d'accueil au rez-de-chaussée, la salle de réunion et le bureau de permanence à l'étage.

Le point cyber n'est pas affecté.

Le montant mensuel d'indemnités d'occupation des locaux proposé est de 350 €, plus 175 € de charges soit un total de 525 € par mois.

La mairie a demandé de prolonger la durée d'utilisation des locaux de 3 mois soit jusqu'à fin mars 2018 en raison du retard pris par les travaux.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de prolonger la mise à disposition d'une partie des locaux communautaires pour une durée de 3 mois. Les espaces utilisés sont mentionnés ci-dessus, la redevance de mise à disposition est de 525 € par mois. Un avenant à la convention de mise à disposition sera établi à cet effet.

### **Location salle Botmeur – association O P'tit Boneur**

L'association O P'tit Boneur gère un bar associatif à Botmeur et loue pour cela la salle d'accueil touristique provisoirement depuis 2016.

La commune de Botmeur a en cours un aménagement de bâtiment pour son installation permanente. En attendant, l'association demande de pouvoir prolonger l'occupation du local dans les mêmes conditions.

Elle propose l'occupation de la salle moyennant un prix de 150 € annuel correspondant aux frais de chauffage et de fonctionnement de la salle.

Il est bien précisé que la collectivité est prioritaire sur son occupation et que le ménage sera impérativement fait après chaque utilisation.

La durée d'occupation est l'année 2018.

Au vu des éléments présentés le conseil communautaire décide à 24 voix pour et 7 abstentions de mettre à disposition la salle située sur la commune de Botmeur à l'association « O P'ti Boneur » moyennant un montant de 150 € pour l'année 2018 et autorise le président à signer la convention à intervenir.

### **Logo de la communauté de communes**

Il a été décidé de faire des demandes de devis à des professionnels pour réaliser le logo de la communauté de communes.

Corinne Nicole demande si cela pourrait faire l'objet d'un appel à projets auprès d'étudiants dans ce domaine. C'est une idée intéressante, toutefois cet appel à projets devrait avoir lieu plutôt en septembre et le besoin d'avoir un logo devient urgent pour la collectivité.

Suite à la réception des différents devis, les entreprises seront reçues par un groupe d'élus qui sera composé outre le président de : Marie-Pierre Coant, Yves Claude Guillou, Régis Le Goff et Jean-Pierre Broustal.

### **Commissions internes révision**

Le président rappelle qu'il convient de revoir la représentation de la commune de Scrignac dans certaines commissions internes suite au décès de Daniel Le Guilloux, élu communautaire, représentant la commune de de Scrignac.

Il est proposé la modification suivante :

#### **Commission économie :**

Paul Quemener, Audrey Le Roux, Joseph Simon, Yvonne Quimerc'h, Josiane Guinvarc'h, Alexis Manac'h, Marie-Rose Goudemand, Régis le Goff, Jean-Yves Crenn, Eric Gonidec, François Le Luyer, Pascal Garin, Marcel Salaün, **Jean Le Gac, Franck Plassart**

Les autres modifications à voir suite au décès de Daniel Le Guilloux seront abordées au prochain conseil communautaire lorsque la commune de Scrignac aura choisi ses représentants.

Adopté à l'unanimité

### **Représentants commissions PETR, SMDCF, Mission Locale ...**

Le président informe qu'il a reçu une demande du syndicat du PETR pays COB reprenant les décisions la décision de créer trois commissions : SCoT, Appel d'Offres et Mobilité.

La commission SCoT a déjà des représentants de la collectivité : Jean-Yves Crenn et Eric Prigent.

La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres du bureau du syndicat. Jean-Yves Crenn sera titulaire de la CAO et Eric Prigent suppléant.

Pour la commission mobilité, cela sera vu ultérieurement.

Le président rappelle que lors de la séance du 17 janvier 2017 des représentants au sein du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère (SMDCF) et avaient été désignés.

Suite au décès de Daniel Le Guilloux, il convient de le remplacer en tant que représentant de la collectivité pour la commune de Scrignac.

Ainsi il est proposé par le conseil communautaire de désigner Mme Corinne NICOLE représentant la collectivité pour la commune de Scrignac au sein du SMDCF en titulaire et Georges MORVAN en suppléant.

Adopté à l'unanimité.

De même, il convient de revoir la représentation de la collectivité au sein du SIRCOB suite au décès de Daniel Le Guilloux, élu communautaire, représentant titulaire de la collectivité suite à une délibération du 17 janvier 2017.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité :

Paul QUEMENER, délégué titulaire en remplacement de Daniel LE GUILLOUX

Le président rappelle que lors de la séance du 17 janvier 2017 des représentants au sein de la mission locale du pays COB avaient été désignés.

Suite à la démission du représentant titulaire de son poste de conseil municipal il convient de le remplacer en tant que représentant de la collectivité.

Ainsi il est proposé par le conseil communautaire de désigner M. Gérard GUEN représentant la collectivité en tant que titulaire au sein de la mission locale COB.

Adopté à l'unanimité.

### **Gîte d'étape à Scignac – bilan 2017 et perspectives**

Le bilan chiffré de l'année 2017 est présenté ainsi que le comparatif avec l'année 2016. On retrouve un chiffre d'activité et de recettes similaire. Il y a un très bon retour des utilisateurs.

Sur l'année 2018 le gîte sera ouvert toute l'année, jusqu'à présent il n'a été ouvert que 9 mois/an au maximum.

L'appel à candidature en délégation de service public (DSP) a été infructueux, il est proposé de continuer en régie comme actuellement avec deux personnes : un à temps partiel (20h/semaine) et une autre à temps complet à partir du mois d'avril. L'annualisation du temps de travail a permis de traiter les heures supplémentaires en période d'été. Un agent d'accueil du gîte d'étape est logé dans l'appartement du bâtiment. On pourrait revenir à 19 places tant qu'elle réside sur place.

Il est évoqué la possibilité de contractualiser en DSP également pour la gestion des chalets à Botmeur.

Le conseil demande que plus de publicité soit réalisée pour ces équipements et sa gestion en DSP.

### **Zone d'activités du Vieux Tronc**

Débit Internet : en attente du diagnostic d'Orange. Il y a possibilité de réaliser des travaux pour améliorer le débit Internet actuel. Des entreprises présentes sur la zone d'activités notamment sur la partie Locmaria-Berrien. Alain CAPP sera relancé à ce sujet et un autre interlocuteur sera aussi sollicité.

Demande Sarl Ropars : Marcel Salaün fait part d'un échange avec la Sarl Ropars au sujet de l'occupation d'une espace sur la zone d'activités pour entreposer des cadres de bois de manière provisoire. Il a été proposé une utilisation d'un espace moyennant une redevance de 50€ par mois. Il n'y a pas de retour suite à cette proposition.

### **Amortissements 2017 – décisions modificatives**

Le président explique qu'il convient de prévoir les modifications budgétaires suivantes :

Budget principal

<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b><i>FONCTIONNEMENT DEPENSES</i></b>		
023	Virement à la section d'investissement	- 304,58 €
6811	Dotations aux amortissements	+ 304,58€
<b><i>INVESTISSEMENT RECETTES</i></b>		
28041412	Amortissements communes du GFP Bâtiments	+ 304,58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 304,58 €

Budget annexe services communs

Article	Désignation	Montant
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
023	Virement à la section d'investissement	- 39,80 €
6811	Dotations aux amortissements	+ 39,80 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
281578	Amortissements matériel et outillage de voirie	+ 39,80 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 39,80 €

Budget annexe déchets ménagers

Article	Désignation	Montant
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
023	Virement à la section d'investissement	- 88,61 €
6811	Dotations aux amortissements	+ 81,61€
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
28188	Autres amortissements	+ 81,61 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 88,61 €

Budget annexe chalets gite

Article	Désignation	Montant
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
023	Virement à la section d'investissement	- 132,25 €
6811	Dotations aux amortissements	+ 132,25 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
28131	Amortissements bâtiments	+ 132,25 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 132,25 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires présentées.

### Questions diverses

#### Délibération aux fins de la signature des contrats types papiers et emballages

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les personnes visées au I de l'article L. 541-10-1 et celles visées à l'article R. 543-56 du code de l'environnement doivent contribuer à la gestion, respectivement, des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés et des déchets d'emballages ménagers.

Les personnes susvisées peuvent transférer leurs obligations en versant une contribution financière à une société agréée à cette fin par les pouvoirs publics. Cette dernière verse à son tour des soutiens financiers aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des papiers graphiques a été adopté par arrêté du 2 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10, L. 541-10-1 et D. 543-207 à D. 543-211 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018. Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à mettre à jour les consignes de tri des papiers sur tous les supports et à déclarer les tonnages recyclés annuellement.

Côté emballages, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018 : Barème F. Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

La société Citeo (SREP SA), issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, Citeo a élaboré, pour chacune des deux filières, un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Par la présente délibération, il est proposé d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats types proposés par Citeo (SREP SA) pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers.

### ***Objet de la délibération***

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10, L. 541-10-1, D. 543-207 à D. 543-212-3 et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA)

DECIDE

D'opter pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat type avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018.

D'opter pour la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière emballages ménagers et d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec Citeo (SREP SA), pour la période à compter du 1er janvier 2018.

D'opter pour les options de reprise qui seront retenues.

D'autoriser le Président à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises sélectionnées.

### **Tarifs encart publicitaire régie office de tourisme**

Divers documents de communication vont être édités (cartes, guides,...) pour promouvoir le territoire.

Des encarts publicitaires seront proposés dans ces documents, il a été décidé de tarifs pour les professionnels du territoire le 28 novembre et il convient de mettre en place des tarifs en complément pour les extérieurs au territoire.

Il est proposé de fixer pour les tarifs pour les extérieurs au territoire suivant la proposition ci-après :

<b>Prestation</b>	<b>Tarifs 2018</b>
Encart publicitaire dans les guides de communication créés par la collectivité	80 € propriétaires ou gérants équipements touristiques, hébergements et restaurants extérieurs au territoire
	50 € associations extérieures au territoire dont l'activité est liée au tourisme

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les prix de vente proposés

Adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **Maison Le Baud**

Jean-Yves Crenn intervient en tant que vice-président chargé du tourisme. Il fait part de son souhait de déposer une demande d'aide de financement DETR pour la rénovation de la maison Le Baud à Huelgoat dans le but d'accueillir le bureau de l'office de tourisme. Il avait envoyé un mail en ce sens à tous les membres du conseil communautaire expliquant son projet. Un long débat s'installe, et plusieurs élus déplorent de ne pas avoir de chiffrage sur les travaux nécessaires. De plus, d'autres solutions que la maison Le Baud mériteraient d'être étudiées pour accueillir l'office de tourisme.



Au regard des débats passionnés, le Président prend acte de l'importance de ce sujet et précise qu'il convient d'y apporter une solution dans le but d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil du public en prenant en compte l'aspect financier du dossier. Il rappelle que la location du bâtiment actuel coûte 7000€/an à la collectivité.

En l'absence d'éléments financiers il n'est pas possible d'engager la collectivité sur quelques travaux que ce soit. Il est demandé à la commission tourisme de proposer des éléments chiffrés concrets avant de décider des suites à donner à cette proposition et de pouvoir déposer un éventuel dossier de demande de subventions. De plus les autres pistes que la Maison Le Baud sont également à prendre en compte dans la réflexion afin de trouver la meilleure solution.

De son côté Monts d'Arrée Communauté va solliciter Finistère Ingénierie Assistance pour étudier la faisabilité technique et financière de réhabilitation de la maison Le Baud en vue d'accueillir l'office de tourisme.

La séance se termine à 21h15